



FICHE 15

Pour favoriser l'accessibilité de tous, y compris des plus vulnérables, à l'alimentation durable, il faut
Que tous les acteurs d'un territoire s'accordent sur une vision partagée de l'alimentation durable et des objectifs communs

Pourquoi ?

L'une des caractéristiques de la thématique de l'alimentation durable est sa **transversalité**, touchant à la fois des aspects économiques, écologiques, sociaux, éthiques et de santé. Du fait de cette transversalité, la plupart des recommandations émises ici appellent la mise en place de partenariats nombreux pour fonctionner. De tels partenariats demandent que les acteurs s'accordent entre eux et partagent un socle commun de valeurs, intérêts et objectifs. Ce socle doit également permettre de renforcer la cohérence des différentes actions menées en faveur de la transition du système alimentaire.

Cependant, la transversalité peut constituer une « faiblesse » lorsqu'il s'agit de développer **une vision partagée des enjeux, des objectifs à poursuivre et de la stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir** au sein d'un même territoire. En effet, les missions de chaque acteur vont influencer ses représentations et peuvent l'amener à placer unilatéralement la focale sur l'un ou l'autre aspect plus spécifique, en perdant de vue l'ensemble, pourtant indispensable pour favoriser l'accessibilité de tous à une alimentation durable.

Le travail de diagnostic territorial mené sur 5 territoires-pilotes dans le cadre du projet AD-In a mis en exergue une volonté forte des acteurs de se rencontrer régulièrement et de sortir d'un sentiment d'isolement face aux enjeux liés aux pratiques de l'alimentation durable. Se rendre compte que d'autres acteurs partagent un même intérêt sur un territoire commun est apparu comme un élément encourageant pour les acteurs rencontrés.

Faire se rencontrer les acteurs, leur permettre d'échanger – en tenant compte des réalités de chacun – est une nécessité pour permettre à un territoire de déployer la question de l'alimentation durable de manière cohérente. **Outre le résultat attendu (vision et objectifs partagés), c'est aussi le processus de concertation qu'il implique qui apparaît comme une condition de réussite.** Celui-ci contribue à la mobilisation collective des différents acteurs en présence.

Comment ?

Définir une vision commune, c'est à la fois définir ce l'on entend par les termes « alimentation durable », mais aussi définir ensemble **le futur souhaité, le modèle auquel devrait correspondre le système alimentaire** et les objectifs à atteindre.

Le développement de cette vision commune peut intervenir en divers lieux et à différentes échelles, dont nous décrivons quelques exemples dans les initiatives inspirantes reprises en fin de fiche.

Selon la nature de votre institution/association, mettre en place une telle initiative peut sembler une tâche trop lourde à assumer. Toutefois, il importe que tous les acteurs puissent y prendre part, d'une manière ou d'une autre. Aussi, si vous ne pouvez être à l'initiative d'un tel dispositif de concertation, votre participation en tant que professionnel de terrain, quel que soit le secteur dont vous êtes issu, sera importante et apportera une réelle plus-value pour construire un projet alimentaire transversal, durable et inclusif.

Votre expertise sera essentielle pour que les réalités des personnes en contexte de vulnérabilité soient prises en compte dans le processus de construction de cette vision.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

1. Définir une échelle territoriale pertinente

Les initiatives présentées ci-après se sont déployées sur des échelles territoriales relativement diversifiées, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, voir d'une Région ou d'un pays. Définir l'échelle de territoire pertinente est un exercice complexe, qui va dépendre du porteur de l'initiative (et particulièrement lorsqu'il s'agit d'un acteur public dont le territoire d'intervention est souvent délimité par avance). Il s'agira parfois de déployer des stratégies pour dépasser ces frontières administratives qui peuvent être non pertinentes quand on aborde la question alimentaire.



En France, les EPCI - Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – sont le plus souvent à l'origine d'une telle démarche, notamment dans la construction des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). En Belgique, une telle initiative a été mise en place plus récemment à l'échelle de la Wallonie (cf infra).

Plusieurs initiatives de regroupement d'acteurs ayant la volonté de défendre une vision commune peuvent coexister à différentes échelles territoriales. Dans ce cas, un travail de mise en cohérence sera indispensable afin d'assurer la complémentarité et le renforcement mutuel des initiatives.

2. Identifier les acteurs présents sur le territoire et les initiatives rassembleuses déjà existantes

Lors que l'on évoque l'alimentation durable inclusive et que l'on s'inscrit dans une perspective territoriale, ces acteurs sont multiples et complémentaires. Il y a bien sûr les acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, points de vente, personnel en charge des

cuisinesx de collectivité, ...), mais également tous les acteurs faisant parties intégrantes du système alimentaire : pouvoirs publics, associations, centre de recherche/université, acteurs de l'éducation et de la formation, etc.

Une question importante concerne également la nature des acteurs mobilisés. Vous pourrez choisir de travailler avec des structures représentatives (fédérations ou autre) ou encore, avec un échantillon d'acteurs issus d'une catégorie spécifique. Les deux choix sont possibles, mais les techniques de mobilisation et d'animation devront être adaptées.

Dans le cadre des diagnostics réalisés au sein du projet AD-In, les acteurs rencontrés ont été les suivants – ils sont présentés ici dans un ordre aléatoire et cette liste est bien sûr non exhaustive :

- Les professionnels et bénévoles du secteur de l'aide alimentaire ;
- Les techniciens de collectivité, engagés dans des dispositifs de gouvernance locale (Plan de cohésion sociale, service en charge de la politique de la ville ...) ;
- Les professionnels du secteur de l'action sociale au sens large, sphère publique et associative (CPAS/CCAS, espace citoyens, maisons de quartier, structure d'hébergement, d'accueil ...) ;
- Les représentants de mouvements citoyens, porteurs ou non de projets en lien avec l'alimentation durable (comité de quartier, conseil de participation citoyenne ...)
- Les porteurs d'initiatives d'autoproduction ;
- Les porteurs de projet de modes alternatifs d'approvisionnement ;
- Les élus locaux : échevins/adjoints compétents en matière de santé, d'environnement/développement durable, de cohésion sociale/participation citoyenne ... Lorsque cela a été possible, les bourgmestres et maires ont également été consultés ;
- ...

Principalement axé sur les conditions d'accessibilité de l'alimentation durable à un public en contexte de vulnérabilité, le projet AD-In a privilégié une porte d'entrée sociale. Dans le cadre d'un processus de construction d'une vision commune, il importe de conserver une approche transversale, multipliant les portes d'entrée où chaque acteur peut trouver une place, en veillant à défendre un principe d'intersectorialité.

Pour convaincre les acteurs de prendre part à cette concertation territoriale, des réunions d'information et des rencontres individuelles sont souvent des étapes préliminaires indispensables, notamment, en les rassurant, pour encourager l'implication des acteurs qui ne se sentiraient pas naturellement à leur place dans un tel processus.

Des initiatives rassembleuses peuvent déjà exister sur un territoire. Dès lors, il n'est pas toujours nécessaire de recréer un niveau de concertation supplémentaire. S'appuyer sur des acteurs déjà connus et reconnus, intégrer des dispositifs existants permettra, au contraire, que la vision commune ainsi définie bénéficie davantage de légitimité.



Pour plus d'informations sur la réalisation d'un diagnostic de territoire :

<https://diagnostic-territoire.org/>

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:lorraine+30011+session01/about>

ASSURER UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE ET VEILLER AU RAPPORT DE FORCE

Les acteurs concernés sont originaires de secteurs très diversifiés. Ils ont aussi des moyens – notamment humains et financiers – différents. En conséquence, il importe que chaque acteur trouve sa place au sein du processus et bénéficie d'un même poids dans la prise de décision.

Des modalités de gouvernance particulières doivent également être mises en place pour, notamment, assurer une prise de parole équilibrée et respectueuse.

Pour la constitution du panel, on peut également imaginer des quotas de représentations de chaque secteur.

Pour éviter que ce processus de concertation ne devienne chronophage et décourage certains acteurs, il importe de distinguer les sujets fondamentaux et rassembleurs (dont il faut discuter en plénière) des sujets plus techniques qui peuvent être travaillés en sous-groupes. Il s'agit de s'assurer que des événements fédérateurs puissent maintenir la cohésion du réseau d'acteurs ainsi constitué et une cohérence dans les réflexions menées.

En fonction de leurs moyens propres, il peut aussi arriver que des acteurs s'auto-excluent de la démarche (par exemple, parce qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour prendre part au processus de concertation/délibération). Dans certains cas, il peut être opportun de réfléchir à un moyen de rétribuer la participation, notamment pour les associations dont les moyens sont très limités. Dans tous les cas, un système de démocratie active s'appuie nécessairement sur des outils et des dispositifs qui permettent de consulter ces publics et ainsi intégrer la parole de ceux qui ne s'impliquent pas spontanément. Des dispositifs de consultation en ligne peuvent être une piste à envisager.

METTRE EN PLACE UNE MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION TERRITORIALE

Outre identifier et rassembler les acteurs d'un même territoire, il s'agit également de pouvoir favoriser un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes. Vous devrez notamment veiller à l'expression de tous et faire en sorte que les acteurs puissent s'éloigner de leurs représentations individuelles pour se diriger vers cette vision commune.

Il importe également que les participants à cet exercice de concertation soient, dès l'entame de la démarche, informés du traitement qui sera réservé à leurs propositions : dans quelles conditions seront-elles acceptées ou rejetées et pour quels motifs ? Cette transparence est essentielle pour que la confiance puisse s'installer.



Les conditions de ce cheminement sont notamment illustrées dans le cadre des initiatives inspirantes (cf. infra).

Plusieurs techniques d'animation sont envisageables (forum ouvert, world café, réunions publiques, ...). Si ces techniques ne vous sont pas familières, plusieurs organismes peuvent vous apporter un appui intéressant en la matière. Faire appel à un tiers extérieur peut favoriser la neutralité du processus.



Quelques outils/repères méthodologiques pour vous inspirer :

<http://secteur-public.sia-partners.com/20170828/concertation-territoriale-construire-des-techniques-danimation-efficaces-et-sur-mesure-un>

http://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/02/Lisode_Guide_concertation.pdf

http://www.geyser.asso.fr/pdf/Dispositifs_et_outils_pour_le_dialogue_territorial_dialter2013.pdf

PRÉVOIR DES INDICATEURS QUI PERMETTENT D'ÉVALUER LA MANIÈRE DONT LES OBJECTIFS DÉFINIS ENSEMBLE SONT RENCONTRÉS

Comme annoncé en préambule, s'accorder sur une vision commune implique un travail de définition mais également de détermination d'un certain nombre d'objectifs communs. Ces objectifs devront trouver place au sein d'une stratégie concertée et se matérialiser à travers des actions concrètes.

Ces différentes étapes - concertation autour d'une vision et d'objectifs communs d'une part, et, élaboration d'un programme d'actions, issues d'une stratégie - peuvent intervenir dans des temps différents.

Il importe d'évaluer régulièrement si ces objectifs sont atteints. Un tel processus d'évaluation permet à la fois de maintenir le processus de concertation pour favoriser la rencontre et le partenariat entre acteurs, mais aussi de constater les évolutions engrangées sur le territoire. Pour cette étape, la collaboration d'un partenaire extérieur peut s'avérer plus confortable - tant en termes de moyens disponibles qu'au niveau de la méthodologie employée - pour l'ensemble des acteurs.

PRÉVOIR UNE STRATÉGIE DE DIFFUSION QUANT À LA VISION COMMUNE DÉGAGÉE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

S'accorder sur une même vision demande aussi que celle-ci soit diffusée et connue par le plus grand nombre. Différents canaux peuvent être mobilisés. Plusieurs supports écrits peuvent être envisagés, qu'il s'agisse de rapports, d'articles scientifiques ou de vulgarisation, ... À ce propos, la collaboration avec le monde académique peut être un atout intéressant (cf initiative de la MEAD, fiche n°17). Conférences, débats ... sont aussi à envisager pour poursuivre les échanges avec les professionnels. Au niveau des citoyens, là encore, des événements ludiques, festifs peuvent constituer des opportunités pour faire connaître et diffuser cette vision (voir fiche n°14).

Dans le cadre du projet AD-In, ce sont des vidéos qui ont été réalisées.

ASSURER LA CONSTRUCTION DE CETTE VISION DE FAÇON INCLUSIVE

Nous évoquons les difficultés rencontrées par certaines associations/institutions pour prendre part à un tel processus en raison d'un manque de moyens, voire d'un questionnement quant à leur légitimité. Ce questionnement se pose avec d'autant plus d'acuité quand il s'agit d'impliquer des citoyens, particulièrement lorsqu'on vise des citoyens en situation de vulnérabilité. Or, nous pensons que leur participation est absolument nécessaire, notamment pour combattre une vision de l'alimentation durable qui serait réservée à une élite.

Pour impliquer ces citoyens, l'une des pistes peut être de s'appuyer sur les différents organes de participation citoyenne qui fleurissent, tant en France qu'en Belgique, à l'initiative des acteurs publics. On peut notamment penser aux comités de quartier, aux comités de riverains, ... La plupart des territoires concernés par le projet AD-In comprenaient ce type de dispositifs.

Dans le cadre du projet AD-In, ce sont principalement des acteurs issus du secteur de l'action sociale qui ont été visés. Faire appel à ces structures-relais permet de s'appuyer sur la relation de confiance qui préexiste entre les travailleurs sociaux et les personnes qu'ils côtoient.

Dans certaines structures, qui travaillaient la thématique depuis plusieurs années, des citoyens ayant pris part au projet AD-In se sont impliqués dans des instances de coordination, ont accepté de témoigner (notamment sur supports vidéos). Toutefois, ce n'est qu'avec le concours des structures-relais que cette implication des citoyens a été possible et elle s'est souvent limitée à un pourcentage restreint de participants, les plus engagés.

L'évaluation menée auprès des participants aux Défis Alimentation Durable du projet AD-In a également été un moyen de donner la parole aux personnes sur leur perception de l'alimentation. Si une telle démarche de recherche, d'évaluation peut être une piste à explorer, elle reste insatisfaisante car ne permettant qu'une participation indirecte.

1. La concertation alimentation-santé-environnement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Cette concertation a débuté en 2015 par des entretiens individuels avec des acteurs-clés du territoire, à la fois pour dégager les principaux sujets d'intérêt à aborder lors de cette concertation mais aussi pour assurer la mobilisation de tous les acteurs potentiellement intéressés par cette démarche de concertation. Les différents points de vue ont ainsi pu être confrontés. Lors de cette étape préliminaire, trois objectifs ont guidé la démarche :

1. Échanger sur le contexte local, les enjeux de la concertation et les conditions de réussite ;
2. Réaliser un travail préliminaire de diagnostic (les comportements alimentaires, en lien avec la santé et l'environnement ; le paysage alimentaire local ; la sensibilisation et l'éducation alimentaire ; les acteurs et actions de l'alimentation, de la santé et de l'environnement sur le territoire) ;
3. Mettre en œuvre des actions-pilotes autour du bien-être et des savoir-faire alimentaires (animation santé pour les scolaires, rendez-vous jardins ; rendez-vous du goût, ...).

Une première rencontre « Alimentons le débat »¹ a eu lieu en février 2017 en vue de dégager des enjeux prioritaires et mettre en place des groupes de travail spécifiques dans le cadre d'une journée d'échanges et de réflexion. Environ une centaine de participants ont pris part à cette rencontre.

Quatre objectifs ont animé cette journée :

1. Poursuivre le développement de la dynamique collective entre acteurs locaux de l'alimentation ;
2. Valider les enjeux prioritaires du plan d'actions sur l'alimentation dans le Douaisis ;
3. Mettre en évidence les points de convergence et de divergence qui animent le débat sur l'alimentation, la santé et l'environnement ;
4. Définir les champs d'actions prioritaires du programme pluriannuel.

À la suite de ces échanges, trois axes de travail ont été retenus :

1. La santé des habitants améliorée et préservée ;
2. L'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, et au juste prix ;
3. Un cadre de vie sain, préservé et source de bien-être.

Au cours de l'année 2017, des ateliers thématiques ont été organisés autour de ces axes de travail. Pour chaque axe de travail, 3 séances ont été prévues auxquelles environ une quinzaine de personnes ont participé, en moyenne. L'objectif principal de ces ateliers a été de confirmer les priorités, d'étayer le diagnostic initial par thématique et de le valider, de construire une vision commune mais aussi et surtout de définir un programme d'actions (ALIM-CAD), présenté lors d'un temps de restitution en fin d'année 2017. Des appels à projets ont ensuite été lancés par la collectivité, tandis qu'un comité de pilotage a été constitué pour suivre la mise en place du plan d'actions.

De nombreux services en lien avec des populations en situation de vulnérabilité (aide alimentaire, centres sociaux, ...) ont pris activement part à l'ensemble de ce processus, bien que les citoyens en tant que tels (à titre individuel) n'ont qu'assez peu participé à la concertation. Tout au long du processus, la Communauté d'agglomération du Douaisis a été accompagnée par un tiers extérieur, spécialisé dans l'animation et le dialogue territorial.

Pour plus d'info : https://www.douaisis-agglo.com/fileadmin/Public/CAD/Dev_rural/Alimcad/Programme_ALIMCAD__Document_de_presentation.pdf

2. Le Référentiel wallon de l'alimentation durable



La deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable a identifié trois domaines d'actions prioritaires pour rendre les modes de consommation et de production plus durables : l'alimentation, l'énergie et les ressources. Pour l'alimentation, l'une des premières actions prévues était de « définir les principes et critères de l'alimentation durable pour la Wallonie ». Pour ce faire, un large processus de concertation, qui a réuni près d'une centaine de structures, a été mis en place entre juin 2017 et avril 2018. L'objectif était d'aboutir à une vision transversale de l'alimentation, à un cadre qui mobilise et donne de la place à tous, à un guide pour agir.

Le résultat obtenu – le référentiel – se structure en 8 principes généraux et 6 objectifs stratégiques, traduits par des dizaines d'objectifs opérationnels et leviers d'actions concrets. Ces six objectifs sont :

- Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable ;
- Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens ;
- Générer de la prospérité socio-économique ;
- Préserver l'environnement ;
- Offrir un niveau de connaissance et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces.

Le référentiel a fait l'objet d'une restitution publique en mai 2018. Pour le faire connaître auprès des citoyens et favoriser les échanges d'expériences et de pratiques, des forums alimentaires « On mange quoi demain ? » ont été organisés un peu partout en Wallonie. Ces forums avaient notamment pour objet de toucher les citoyens plus directement.

Le référentiel a été officiellement repris comme vision pour la Wallonie par le biais de la Stratégie « Manger Demain », adoptée par le Gouvernement wallon en novembre 2018. Donnant suite au processus de concertation initié, celle-ci prévoit également l'instauration d'un Collège wallon de l'alimentation durable.

Pour plus d'info : Site du département du développement durable : http://developpement-durable.wallonie.be/sites/default/files/2019-05/Referentiel_AD_WEB_compressed.pdf

3. La stratégie Good Food de la Région bruxelloise

Pilotée par Bruxelles Environnement², la stratégie Good Food vise à couvrir tous les maillons de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, à travers un prisme avant tout environnemental. L'une des premières priorités est d'encourager la production, professionnelle et des particuliers, au sein du territoire de Bruxelles et de sa périphérie (10 km autour de Bruxelles) pour contribuer à la résilience de la ville. Une seconde priorité est de faire connaître et rendre accessible une alimentation plus durable. Cette accessibilité implique tout un travail par rapport aux publics précarisés, notamment par le biais de projets-pilotes. Le partenariat avec les acteurs de terrain est un des principes fondamentaux de la stratégie. Celle-ci prévoit la mise en place d'un conseil consultatif composé de représentants du secteur de l'éducation, des associations actives dans le secteur de l'alimentation, des pouvoirs publics, des communes et CPAS, ... pour couvrir l'intégralité de la chaîne. Il s'agit d'un conseil d'avis qui suit la mise en œuvre de la stratégie et échange sur le programme de travail de l'année suivante.

Pour plus d'info : <https://goodfood.brussels/>

4. La concertation alimentation-santé-environnement de Charleroi



Dans le cadre du projet AD-In, un diagnostic de territoire a été réalisé afin d'identifier les différents acteurs et initiatives en lien avec l'alimentation durable sur le territoire communal. Suite à une phase d'entretiens individuels, ces acteurs ont été réunis à l'occasion d'un focus group en mars 2017, rencontre au cours de laquelle les acteurs ont exprimé leur souhait de pouvoir continuer à échanger sur la thématique. En juin 2017, une journée de rencontre, réunissant une soixantaine d'acteurs, a donc été organisée autour de la présentation du diagnostic et de la mise en avant d'initiatives inspirantes. Cette journée a également permis un premier travail en ateliers autour des forces et faiblesses du territoire pour le développement de projets d'alimentation durable. Enfin, un appel à candidatures a été lancé pour la mise en place d'une instance de coordination territoriale Alimentation durable, avec pour objectif de permettre aux acteurs de lancer une dynamique de réseau en la matière. Deux rencontres ont été organisées en 2017.

Parallèlement, fin 2017, le dispositif « Charleroi, Ville Santé » lançait également une consultation des professionnels et citoyens carolos en vue de dégager des priorités d'actions en matière de santé. De cette consultation, plusieurs axes ont été dégagés, dont l'un concernait l'alimentation. Un **sous-groupe de travail « alimentation santé »** a donc été mis en place.

Pour fédérer les énergies en un même lieu, ces deux dispositifs ont choisi de fusionner en un groupe de travail « alimentation – santé – environnement », animé par un partenaire du projet AD-In, l'association Espace environnement et par le service Santé de la ville de Charleroi. Ces acteurs se sont rencontrés à quatre reprises en 2018. Des secteurs diversifiés sont représentés au sein de ce groupe de travail : acteurs publics de la promotion de la santé, associations de défense de l'environnement, acteurs de l'aide alimentaire, maison médicale, citoyens (principalement issus d'organes de participation mis en place par la ville), mutualité, CPAS, porteurs d'initiatives d'autoproduction, représentants de producteurs, ...

Après un travail sur la définition de l'alimentation durable et la présentation d'outils de gouvernance, le groupe a choisi de s'atteler à la rédaction d'un plan d'actions local en faveur du développement de l'alimentation durable, qui sera présenté aux élus de la ville.

Pour plus d'info : <https://www.charleroi.be/charleroi-ville-sante>

5. Le Réseau des Acteurs Wallons pour l'Alimentation Durable, RAWAD



réflexions ont nourri la rédaction d'une charte de fonctionnement, revue à intervalles réguliers par les membres du RAWAD.

Le RAWAD, qui existe depuis 2008, est un réseau d'acteurs wallons – 19 membres associatifs et publics - concernés par la thématique de l'alimentation durable au sens large. Une des premières étapes dans la mise en place de ce réseau a été de s'accorder sur une définition de l'alimentation durable et des objectifs à poursuivre dans le cadre de la mise en place de ce réseau. Les résultats de ces

Depuis 2013, plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place : circuits courts, accessibilités sociales, protéines, marchés publics, étiquetage. Afin de faciliter une rencontre

plus large avec des acteurs non membres du réseau, des journées d'étude et conférences sont également organisées régulièrement. Une des dernières manifestations en date portait sur l'aide alimentaire et les surplus agricoles. En février 2019, le RAWAD, en association avec le projet AD-In, a organisé une journée sur le thème : « La démocratie au service de l'assiette de tous : comment assurer collectivement une transition vers des systèmes alimentaires justes et durables au niveau (supra) local ? ». Le site internet du RAWAD répertorie une série d'acteurs et de projets porteurs autour de l'alimentation durable. Organe de réflexion, le RAWAD, à travers certains de ses membres, a également remis un avis conjoint sur la Stratégie Wallonne du Développement Durable, reprenant des recommandations sur l'axe alimentation durable de la stratégie.

Pour plus d'info : <https://www.rawad.be/>

NOTES DE FIN

1. Source : CERDD, « la dialogue pour une stratégie alimentaire durable dans la Communauté d'agglomération du Douaisis », Septembre 2016.
2. Administration de la Région Bruxelloise en charge de la compétence environnement



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

Financeurs :



Opérateurs associés :



Opérateurs partenaires :

